

Crédit Foncier du Cameroun

DECISION N°...../2023/DG/DAG/SDPA/SMA DU 08 DEC. 2023.... PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT, LE MONTAGE, ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU AU SIEGE ET DANS CINQ (05) AGENCES DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

LE DIRECTEUR GENERAL DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

- Vu la Constitution
Vu la Loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
Vu la Loi 2017/011 du 12/07/2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu le Décret n°77/140 du 13 mai 1977 portant création et organisation du CFC, modifié et complété par le Décret n° 81/236 du 17 juin 1981 ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/084 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur MISSI Jean-Paul M à N au poste de Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun ;
Vu le Décret n° 2012/085 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur TJONOG Jean-Calvin au poste de Directeur Général Adjoint du Crédit Foncier du Cameroun ;
Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°10/AONO/CIPM/CFC/2023 du 19/10/2023 pour la fourniture, le transport, le montage, et l'installation du mobilier de bureau au siège et dans cinq (05) agences du Crédit Foncier du Cameroun.

DECIDE

Article 1^e: Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert n°10/AONO/CIPM/CFC/2023 du 19/10/2023 pour la fourniture, le transport, le montage, et l'installation du mobilier de bureau au siège et dans cinq (05) agences du Crédit Foncier du Cameroun est attribué à l'entreprise ci-après :

N° du lot	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
Unique	GROUPEMENT COMEXA SARL & CAC SARL Tél : 674 81 97 23 / 697 19 73 34	Vingt-huit millions sept cent quinze mille cent soixante-quinze (28 715 175)	Trois (03) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP
- CA CFC
- ARMP (JDM)
- Président CIPM
- Chrono
- Affichage
- Intéressés.

